

Recensement agricole 2020

Commercialisation

Près de deux exploitations sur trois vendent en circuit court

En 2020, la vente en circuit court concerne près des deux tiers des exploitations de Martinique et 80 % des exploitations conduites en bio. Les apiculteurs, les horticulteurs et les maraîchers commercialisent plus souvent via ce mode. La vente directe à la ferme est le circuit court le plus répandu.

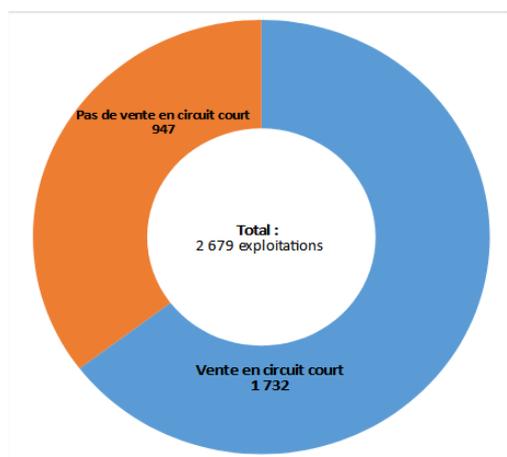
La vente en circuit court se définit comme une transaction avec au plus un intermédiaire entre le consommateur et le producteur. Il peut s'agir de ventes à la ferme, sur les marchés, à un restaurateur ou encore un commerçant. En 2020,

1 732 exploitations de Martinique écoulent au moins une partie de leurs productions par ce biais (graphique 1), soit 65 % des exploitations contre seulement 23 % en France hexagonale. Cette différence très importante par rapport à l'Hexagone

s'explique en partie par une réalité très différente de la notion de circuit court dans les DOM (cf encadré 2). Dans l'Hexagone cette notion met en évidence une volonté de certains exploitants de sortir des réseaux de collecte et commercialisation

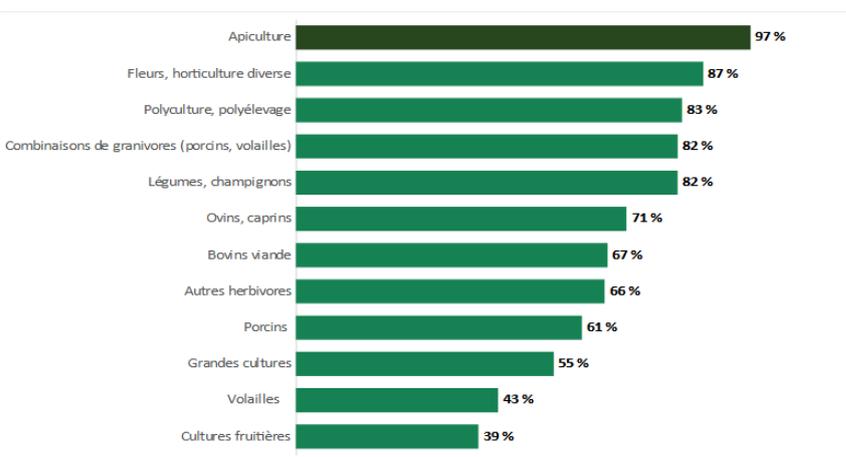
Graphique 1

65% d'exploitations vendent en circuit court
 Nombre d'exploitation selon le type de commercialisation



Graphique 2

Peu de circuits courts dans les filières spécialisées
 Part des exploitations vendant en circuit court selon leur spécialisation



Champ : Martinique
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020



Des circuits de vente différents selon les produits

La vente directe est le mode de vente plébiscité pour le miel. Elle concerne plus de la moitié des producteurs vendant des œufs ou de la volaille mais ces derniers ne négligent pas non plus le secteur coopératif. Les exploitants commercialisant des fruits ou des légumes diversifient un peu plus leurs circuits de commercialisation. Un tiers des producteurs vendant des fruits le font en circuit court mais les filières spécialisées (banane, ananas, melon) privilégient quant à elles, la vente à une coopérative ou à une organisation de producteurs.

Part d'exploitations commercialisant :	Vente*			
	Directe	Avec un intermédiaire	À une coopérative ou une organisation de producteurs	À un négociant, grossiste, industrie de transformation, autre
	%			
du miel	81	31	0	0
des œufs, des volailles	54	8	18	2
des légumes	50	39	27	3
des fruits	34	21	51	2
des produits animaux autres que lait, volailles, œufs	34	31	26	11
des produits végétaux autres (plantes,...)	32	15	41	18
du lait, des produits laitiers	12	7	12	0

* plusieurs mode de vente sont possibles pour une même exploitation

Note de lecture : parmi l'ensemble des exploitations commercialisant du miel, 81% en vendent directement au consommateur et 31% via un intermédiaire

Champ : Martinique

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

à destination de l'industrie ou de la grande distribution de façon à mieux valoriser des produits de qualité via des réseaux ou modes de vente locaux, d'où son évolution croissante à plus de 5 % en 10 ans (cf *méthodologie page 4*). A contrario, dans les DOM, en plus de l'étroitesse géographique des territoires (hors Guyane), le circuit court est le circuit traditionnel de vente des produits agricoles issus des nombreuses micro-exploitations qui pratiquaient majoritairement une agriculture familiale de subsistance. Près d'un quart de ce type d'exploitation a disparu dans les dix dernières années, d'où une évolution négative (- 5 %) de ce mode de commercialisation.

Une pratique très fréquente chez les apiculteurs

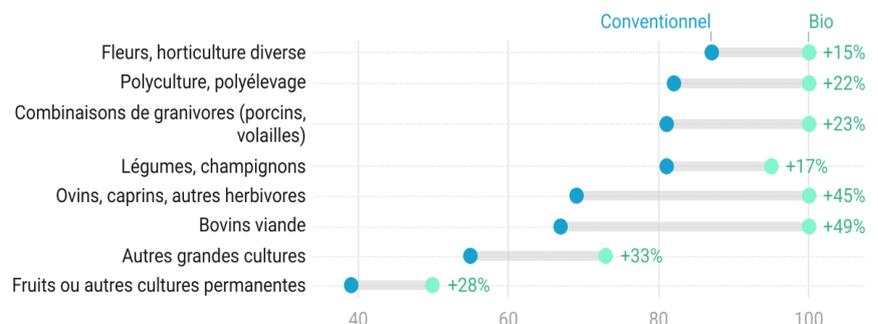
La vente en circuit court est diversement répandue selon les spécialisations des exploitations (graphique 2). Les apiculteurs spécialisés sont en 2020 les plus engagés. Ils sont presque 100 % à

commercialiser leur production via une filière courte. Les horticulteurs et pépiniéristes plébiscitent également la proximité avec le consommateur, tout comme les maraîchers. Les élevages spécialisés utilisent en général moins les circuits courts. Les contraintes en termes de conservation et de transformation

de la plupart des produits animaux pèsent dans ce choix. Les filières dites "d'exportation" telles que la banane et dans une moindre mesure le melon, utilisent moins les circuits courts et enfin la filière canne à sucre pas du tout car toute la production part à la transformation.

Graphique 3 Plus de circuits courts en bio

Part des exploitations vendant en circuit court selon leur mode de production et leur spécialisation



Champ : Martinique

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Huit agriculteurs bio sur dix vendent en circuit court

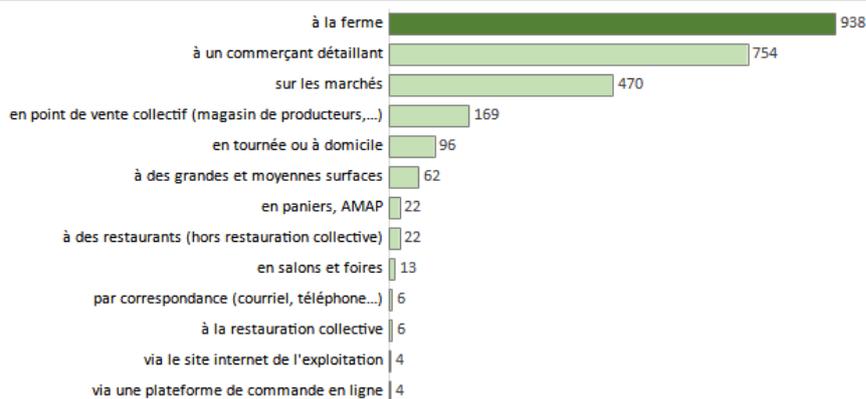
La vente en circuit court est plus fréquente dans les exploitations menées en agriculture biologique. Ainsi, 80 % des producteurs bio commercialisent via une filière courte contre 64 % des exploitants conventionnels. Cette propension plus forte des producteurs bio à emprunter les circuits court se vérifie dans la majorité des spécialisations (*graphique 3*). Les écarts les plus marqués se retrouvent chez les éleveurs de ruminants, plus 49 % chez les éleveurs de bovins et plus 45 % chez les éleveurs d'ovins-caprins. C'est en production de fruits et légumes que les écarts sont les plus faibles entre producteurs en agriculture conventionnelle et les producteurs bio vendant en circuit court.

La vente à la ferme privilégiée

En 2020, 37 % des exploitations vendant en circuit court le font en premier lieu à la ferme (*graphique 4*). Ce mode de commercialisation séduit

Graphique 4 Vente directe à la ferme : la plus répandue

Nombre d'exploitations selon le mode de vente en circuit court*



* une même exploitation peut avoir plusieurs modes de vente en circuit court

Champ : Martinique

Source : Agreste - Recensement agricole

particulièrement les éleveurs de porcs et de volailles impliqués dans les filières courtes (84 %) mais moins ceux élevant des bovins viande (40 %). La vente à un commerçant détaillant concerne 30 % des exploitants vendant en filières courtes, c'est le mode de commercialisation privilégié des éleveurs de bovin viande (70 %). La vente sur les marchés est le troisième mode de vente plébiscité parmi les circuits courts, surtout

chez les maraîchers qui sont près de la moitié à la privilégier et les éleveurs de volailles qui sont près d'un quart. Les modes de distribution via des outils numériques (sites internet ou plateformes en ligne : 0,3 %) sont encore très peu utilisés.

Hervé LEFAIX

SISEP DAAF Martinique

Circuits courts : une réalité différente dans les territoires ultramarins

Dans les DOM près des 3/4 des exploitations commercialisent via des circuits courts (65% pour la Martinique) contre moins d'1/4 dans l'hexagone. Les types et modes de production d'une part, les distances réduites entre les lieux de production et de consommation d'autre part, font que le circuit court est largement dominant dans toutes les filières hors banane export pour les Antilles et hors canne à sucre. C'est sur l'exploitation (ferme ou domicile), sur les marchés de proximité (et vente en bord de route) ou via un commerçant détaillant que 90% de la production est commercialisée en circuit court, ce qui représente plus de 60% de la production totale. Seulement 2% des volumes commercialisés en circuit court approvisionnent directement les GMS ou restaurants contre 15% dans l'Hexagone. Enfin, seulement 0,6 % des produits sont commercialisés via des technologies du numérique contre 6,5% dans l'Hexagone.

Des circuits courts différents

Nombre d'exploitations par mode de vente en circuit court*

Vente	DOM		Hexagone	
	Effectif	%	Effectif	%
à la ferme	11 991	43,7 %	57 697	26,1 %
sur les marchés	4 903	17,9 %	24 339	11,0 %
à un commerçant détaillant	4 116	15,0 %	29 027	13,1 %
en tournée ou à domicile	3 892	14,2 %	12 651	5,7 %
en point de vente collectif (magasin de producteurs,...)	769	2,8 %	14 630	6,6 %
par correspondance (courriel, téléphone...)	420	1,5 %	9 357	4,2 %
en salons et foires	349	1,3 %	12 348	5,6 %
à des grandes et moyennes surfaces	317	1,2 %	14 881	6,7 %
à des restaurants (hors restauration collective)	226	0,8 %	19 702	8,9 %
en paniers, AMAP	164	0,6 %	6 602	3,0 %
à la restauration collective	105	0,4 %	5 026	2,3 %
via une plateforme de commande en ligne	84	0,3 %	5 816	2,6 %
via le site internet de l'exploitation	83	0,3 %	8 691	3,9 %
Nombre d'exploitations vendant en circuit court*	19 191		90 024	

* une même exploitation peut avoir plusieurs modes de vente en circuit court

Champ : France

Source : Agreste - Recensement agricole

Source et définitions

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Un **circuit court** est ici défini comme un circuit de vente directe au consommateur final ou avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final. La distance géographique entre l'exploitation agricole et le consommateur final n'entre pas en considération.

L'**orientation technico-économique** (ou spécialisation) des exploitations est calculée à l'aide de la production brute standard (PBS). Cette dernière, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

Méthodologie

En 2020, la question sur les circuits courts a été posée pour **tous les produits agricoles** vendus par l'exploitation, bruts ou transformés, **que la matière première soit produite** ou non sur l'exploitation et qu'ils soient destinés à l'alimentation humaine ou non.

En 2010, par contre, la question se limitait aux **produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et produits sur l'exploitation**. Notamment, les ventes de fleurs et plantes n'étaient pas concernées. Sous l'hypothèse que l'écart principal entre les deux recensements provient des fleurs et plantes et que celles-ci sont principalement vendues par la spécialisation concernée, il est possible de regarder l'évolution des autres orientations (tableau) : le poids de la commercialisation en circuit court progresse partout. Il y a donc un recours accru à la vente en filière courte en 2020. Mais l'année 2020 ayant été marquée par la crise sanitaire et les confinements associés, l'utilisation des circuits courts a pu être accentuée de manière conjoncturelle.

Spécialisation	Évolution 2010 - 2020		
	du nombre d'exploitations	du nombre d'exploitations vendant en circuit court	de la part des exploitations vendant en circuit court
	<i>en effectif</i>		<i>en point</i>
Grandes cultures	-762	-656	-22
Légumes, champignons	+354	+303	+19
Fleurs, horticulture diverse	-18	+22	+47
Cultures fruitières	+18	+49	+7
Bovins lait	-5	-1	+57
Bovins viande	-113	-162	-14
Bovins mixte	+3	+3	0
Ovins, caprins, autres herbivores	-26	-31	-7
Porcins	+18	+12	+2
Volailles	-51	-44	-27
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	-14	-9	+4
Polyculture, polyélevage	-35	-54	-5

Champ : Martinique

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020